

Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 05/03/2024

Compte-Rendu

Présents ou représentés : Rémi CLARET (Président), Thomas LOUVET (Vice-président), Laurent TERRIER (Trésorier), Victorien TROUILLET (Trésorier Adjoint), Didier FLORE (Secrétaire), Adeline GODELLE (Secrétaire-Adjointe), Raphaël BERROD, Erwan QUINIOU, Mathis ANGULO, Safwane BENER, Valentin BIGORNE, Laurent BIMON, Thomas CHABAUD, Ethan CLARET MELIDON, Floriane Colly, Marion DEGOUTTE, Mattéo DUBOURG, Joanne GERBERON, Maxime GIORDANO, Yohann GIORDANO, Elise GODELLE, Yoann LACAZE, Charles MONCOUSIN, Ethan MONIEZ, Oskar PERRIER MICHON, Pascal PERRIN, Valentin TROSSAT, Jocelyne TROSSAT, Laura TROUILLET.

Début de séance : 19h40

Le Président remercie les membres présents, ainsi que la Mairie d'Oyonnax, qui met à disposition la salle à l'USTAO.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter et les délibérations pourront avoir lieu, en suivant l'ordre du jour :

AG Extraordinaire : modifications des statuts

Un point est proposé au rajout : modification du délai minimum de licence pour pouvoir voter à l'AG.

Ce point est ajouté à l'unanimité.

- Modification du délai minimum de licence pour voter à l'AG :

Il est proposé que le délai entre la prise de licence et de droit de voter à l'AG soit ramené à 3 mois.

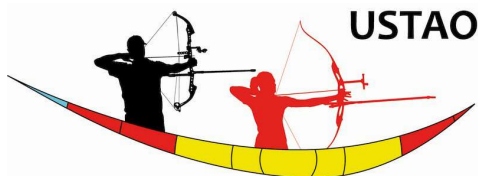
Cette proposition est votée à l'unanimité.

- Modification du nombre de membres au conseil d'administration :

Actuellement, le nombre limite de membres au CA est de 9. Il est proposé que ce nombre passe à 12.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire étant épuisé, le secrétaire propose de passer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

AG Ordinaire

Mot du Président :

Le président ayant déjà remercié les personnes présentes ou représentées, il passe directement au bilan sportif et moral.

Bilans sportif et moral :

- Bilan moral :

C'est la 2ème meilleure année depuis 20 ans, avec 51 licenciés à ce jour.

2 concours ont été organisés en 2023 : janvier et novembre. Ces 2 concours se sont bien passés et ce, grâce aux nombreux bénévoles que le Président remercie.

2023 a été l'année du projet de nouveau mur, qui sera, si tout va bien, dans la salle de tennis de table du Hall des Sports.

2023 a été aussi l'occasion de rédiger le projet associatif du club, qui était obligatoire pour les subventions de la mairie.

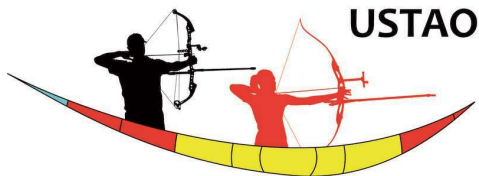
- Bilan sportif :

Sur la fin de saison 2023 (à partir de janvier), le club a participé à 15 compétitions, avec 47 archers inscrits. Les archers du club ont décroché 4 premières places, 14 deuxièmes places, et 6 troisièmes places.

A noter la seconde place de Frédéric Guignot aux championnats de l'Ain en salle, ainsi qu'au championnat de ligue à 50 mètres.

Pour le début de saison 2024 (de septembre à décembre), le club a participé à 11 compétitions avec 25 archers engagés. Ils ont décroché 8 premières places, 1 deuxième place, et 2 troisièmes places.

Ces bilans sont votés à l'unanimité.



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Bilan Financier :

Le trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2023 :

ACTIF				PASSIF		
INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	INTITULÉ	N	
213	0,00	0,00	0,00	101	Fonds Associatifs	0,00
2154	0,00	0,00	0,00	106	Réserves	1 290,56
2181	0,00	0,00	0,00	110	Report à nouveau (119)	0,00
2182	0,00	0,00	0,00	120	Résultat de l'exercice (129)	737,55
2183	0,00	0,00	0,00	1) FONDS DE L'ASSOCIATION		2 028,11
2184	0,00	0,00	0,00	131	Europe / Etat	0,00
261			0,00	132	Région	0,00
1) ACTIF IMMOBILISÉ			0,00	133	Département	0,00
350			0,00	134	Commune	0,00
2) STOCKS			0,00	135	Agence Nationale du Sport	0,00
506			0,00	136	Autres	0,00
508			0,00	2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION		0,00
512A			3 316,37	151	Provisions	0,00
512B			0,00	161	Emprunts	0,00
514			0,00	194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	0,00
515			0,00	400	Fournisseurs	0,00
530			3,02	401	Dettes	0,00
3) TRÉSORERIE DISPONIBLE			3 319,39	402	Autres Dettes	0,00
410			0,00	421	Rémunérations dues	0,00
416			0,00	430	Dettes Sociales	0,00
425			0,00	442	PAS	0,00
441			0,00	4686	Charges à payer	428,40
4687			290,12	487	Recettes Constatées d'Avance	2 853,00
486			1 700,00			
TOTAL ACTIF			5 309,51	TOTAL PASSIF		5 309,51

BILAN - Exercice 2023
USTAO

CASICO - Le 5-03-2024

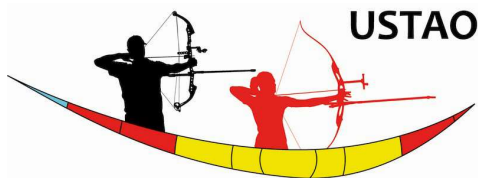
1/1

Dépenses			RECETTES		
INTITULÉ	MONTANT		INTITULÉ	MONTANT	
604	Achats d'études et prestations de services	1 290,00	7073	Ventes aux Membres	10,00
605	Achats de matériel et équipements	1 013,78	744	Commune	1 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau...)	1 128,47	750	Cotisations membres	4 293,37
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	970,32	751	Manifestations sportives	3 023,00
6064	Fournitures administratives	40,90	753	Boutique club Recettes	866,00
613	Locations mobilières et immobilières	15,50			
616	Assurance	206,00			
622	Honoraires	81,12			
623	Publicité, publications	15,50			
6261	Frais Postaux	11,97			
6262	Télécommunications	24,00			
6271	Frais ANCV	8,50			
6272	Frais sur CB Sumup	25,86			
650	Cotisations	2 605,33			
651	Manifestations sportives	178,72			
653	Boutique club dépenses	838,85			
TOTAL DÉPENSES		8 454,82	TOTAL RECETTES		9 192,37
		Résultat : 737,55			
86	Contributions volontaires en nature	0,00	87	Contributions volontaires en nature	0,00
TOTAL		9 192,37	TOTAL		9 192,37

COMPTE DE RESULTAT - Exercice 2023
USTAO

CASICO - Le 5-03-2024

1/1



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Au 31/12/2023, Il y avait 3580,13 € sur le compte bancaire, et 3,02 € en caisse. L'écart de 263,76€ avec la somme indiquée en banque dans le bilan correspond à des charges constatées d'avance (chèques émis et affectés à l'exercice 2023 mais non encore encaissés à la date du 31/12).

Le bilan montre un résultat bénéficiaire de 737,55 €. Cela s'explique avec d'avantage de licenciés sur le début de la saison, entre septembre et décembre 2023, par rapport à 2022. Cela s'explique également par l'organisation de deux concours sur l'année civile, avec la tenue des buvettes, ainsi que le don d'Oyonnax Rugby suite à la tenue d'une buvette pendant un match.

Ce don a été utilisé pour l'achat d'un frigo qui servira aux manifestations du club.

La Mairie subventionne également le club à hauteur de 1000€, ce pour quoi l'USTAO remercie la municipalité.

Après avoir présenté le bilan et le compte de résultat global, le trésorier détaille les montants correspondants aux différentes ventilation (résultat de chaque concours, achat de matériel, frais de fonctionnement, ...).

Le bilan financier 2023 est voté à l'unanimité.

Elections :

2024 étant une année olympique, selon les statuts de l'association, l'ensemble des membres du conseil d'administration sont démissionnaires.

Rémi CLARET, Thomas LOUVET, Laurent TERRIER, Victorien TROUILLET, Erwan QUINIOU, Adeline GODELLE, Thomas CHABAUD, Maxime GIORDANO, Laurent BIMONT, Yoann LACAZE se présentent comme candidats et sont élus à l'unanimité.

Les 10 membres du CA se réunissent afin de proposer le nouveau bureau :

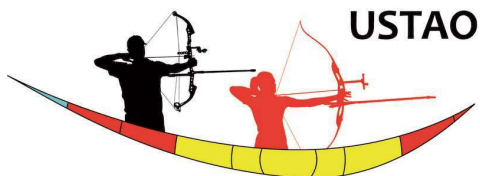
Rémi Claret est nommé Président

Laurent Terrier est nommé Trésorier

Yoann Lacaze est nommé Trésorier-adjoint

Maxime Giordano est nommé Secrétaire

Thomas Chabaud est nommé Secrétaire-adjoint



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Sont également membres du conseil d'administration :

Thomas Louvet, référent technique matériel

Laurent Bimont, référent compétition adulte

Erwan Quiniou, référent formation entraînement

Adeline Godelle et Victorien Trouillet, référents commission tir médiéval

Le nouveau Bureau est présenté à l'assemblée.

La composition du nouveau CA est adoptée à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel :

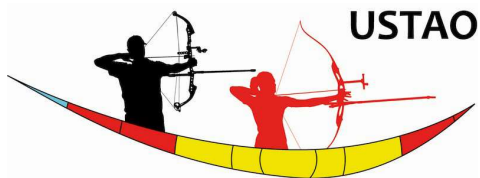
Dépenses		Recettes	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
604 Achats d'études et prestations de services	1 290.00	7073 Ventes aux Membres	0.00
605 Achats de matériel et équipements	1 250.00	744 Commune	1 000.00
6061 Fournitures non stockables (eau...)	1 500.00	750 Cotisations membres	4 500.00
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	980.00	751 Manifestations sportives	1 400.00
6064 Fournitures administratives	50.00	752 Manifestations extra - sportives	1 500.00
613 Locations mobilières et immobilières	50.00	753 Boutique club Recettes	870.00
616 Assurance	0.00		
622 Honoraires	90.00		
623 Publicité, publications	80.00		
6261 Frais Postaux	20.00		
6262 Télécommunications	30.00		
6271 Frais ANCV	10.00		
6272 Frais sur CB Sumup	30.00		
650 Cotisations	2 900.00		
651 Manifestations sportives	0.00		
653 Boutique club dépenses	840.00		
TOTAL DEPENSES	9 120.00	TOTAL RECETTES	9 270.00
	Résultat : 150.00		
86 Contributions volontaires en nature	0.00	87 Contributions volontaires en nature	0.00
TOTAL	9 270.00	TOTAL	9 270.00

Le trésorier présente le budget prévisionnel en expliquant que les recettes liées aux manifestations sportives vont être en baisse, du fait de l'organisation d'un seul concours sur l'année. Du fait des jeux olympiques, qui médiatisent notre sport, il espère un nombre de licenciés à peu près identique à cette saison.

Pour les manifestations extra-sportives, la somme de 1500€ est la recette espérée pour la tenue d'une buvette lors de la fête de la musique, qui sera demandée à la mairie.

Les dépenses sont approximativement reprises sur le budget de l'exercice précédent.

Le budget prévisionnel 2024 est voté à l'unanimité.



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Présentation du projet de nouvelle salle et fonctionnement :

Depuis le printemps 2023, le conseil d'administration a travaillé avec la mairie sur le projet d'une nouvelle salle de pratique du tir pour l'USTAO. En effet, la salle actuelle limite le nombre d'adhérents et la pratique du tir à l'arc.

La salle utilisée par le club de tennis de table serait utilisée, avec de nouvelles cibles mobiles, permettant une pratique plus aisée et également l'organisation de tournois plus facilement.

Création d'une commission "tir médiéval" :

Les archers utilisant des arcs nus pour la pratique du tir à l'arc proposent de créer une commission de tir médiéval afin de promouvoir cette pratique et les rencontres associées.

Le nom de cette commission médiévale est défini comme étant : **Le Clan de l'Ecaille**.

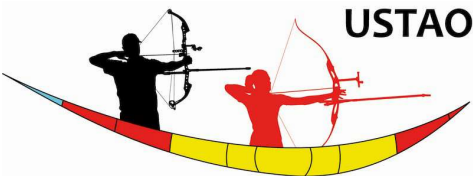
Dates importantes :

- Du 25 au 29 mars : passage de plumes et de flèches (en intérieur)
- 19 mai : proposition de découverte du tir 3D par le club de Bellegarde à Menthieres
- 21 juin : Fête de la musique, pour tenue d'une buvette
- Du 24 au 28 juin : passage de plumes et de flèches (en extérieur)
- Dimanche 30 juin : barbecue de fin de saison sportive
- Samedi 23 et dimanche 24 novembre : concours de l'USTAO (à confirmer)

L'idée d'un 2ème concours sur la saison sportive est à envisager (voir avec les clubs alentour).

Divers :

- Il faut veiller à respecter les horaires de début de séance pour les entraînements jeunes : 18h, et attendre dans l'entrée du Hall des Sports l'arrivée des encadrants. Il ne faut pas entrer dans la salle, comme l'exige la convention avec la mairie.
- Rappel sur le fonctionnement des entraînements en extérieur sur le terrain : à partir du printemps et quand la météo le permet, les entraînements pourront avoir lieu au terrain Jean-Pierre FLANQUART, à Veyziat, à côté des terrains de foot du complexe sportif. L'accès au terrain n'est possible pour les mineurs qu'en présence des encadrants du club. Pour les licenciés adultes, l'accès est possible à l'aide du code.



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

La prochaine AG aura lieu au premier semestre 2025.

Ordre du jour épuisé, fin de la séance : 20h30

Le président invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Le Président,
Rémi CLARET

Le Secrétaire,
Maxime Giordano